

# FST des maladies allergiques

Pr Annick BARBAUD [annick.barbaud@aphp.fr](mailto:annick.barbaud@aphp.fr)

Pr Alain DIDIER [didier.a@chu-toulouse.fr](mailto:didier.a@chu-toulouse.fr)

05/02/2019

Ce premier petit guide qui est basé sur la maquette et des informations actuelles est appelé à être incrémenté dans les mois qui viennent.

**La mise en œuvre doit être rapide car les premiers étudiants inscrits en FST des MA peuvent l'être dès Novembre 2019.**

Les internes entrés dans la R3C en Novembre 2017 et inscrits en DES court (4 ans) ne pourront plus être inscrits en Novembre 2020, car ils entreront alors en niveau de consolidation, il sera trop tard !

## CONSTITUTION de la COMMISSION LOCALE de FST

A noter qu'il n'y a pas de commission inter régionale contrairement au DESC.

Le coordinateur de la FST est nommé par le président d'UFR (Doyen). **Merci pour ceux qui ne l'ont pas encore fait d'adresser aux 2 coordinateurs nationaux le nom du coordinateur de la FST des MA dans votre UFR.**

Quand le tableau sera complété nous pourrons faire la 1<sup>ère</sup> mailing liste pour les infos aux coordinateurs régionaux de FST des MA.

Le coordinateur compose sa **commission locale de FST** composée de

Le coordinateur de la FST des MA

Les coordinateurs des DES d'allergologie, de dermatologie, d'ORL, de médecine interne et immunologie clinique, de pédiatrie et de pneumologie.

## ORGANISATION GENERALE de la FST

Pour les DES courts (4 ans comme la dermatologie) la FST se fait avec 2 semestres supplémentaires à faire **avant la fin de la phase d'approfondissement**. Ces 2 semestres seront pris en charge dans la mesure où l'étudiant se sera inscrit en FST et que l'inscription aura été validée. Pour les DES longs (Pneumologie, Pédiatrie), les stages sont faits durant et avant la fin de la phase d'approfondissement, sans faire de semestre supplémentaire.

*Par commodité nous avons appelé stage de niveau 1 = stage de phase 1, une formation dans un service où l'interne prend en charge des maladies allergiques d'une spécialité donnée. Ce stage accueillera l'interne durant son premier semestre de FST. Un agrément de niveau 1 = phase 1 ou 1<sup>er</sup> semestre de FST sera fléché par le coordinateur et la commission de FST après que l'ARS aura donné un agrément au service.*

*Le stage de niveau 2 = phase 2 sera effectué durant le 2<sup>ème</sup> semestre de FST. Ce terrain de stage comporte obligatoirement un plateau technique polyvalent d'allergologie, permettant à*

*l'interne de faire des consultations, de prescriptions et de réaliser tous les tests allergologiques.*

*Nous fixerons ultérieurement le terme qui paraîtra le plus adapté et parlant à tous (niveau, phase ou semestre de FST).*

L'étudiant fera un semestre de niveau I, en même temps il validera son module du Tronc commun de la FST des MA et éventuellement d'autres modules de la FST. En stage de niveau I, il aura un semestre durant lequel il prendra en charge les patients de sa spécialité ayant des maladies allergiques et assistera à des consultations et bilans allergologiques.

L'étudiant en semestre de niveau II, sera dans un service avec un plateau d'allergologie multi disciplinaire où il pourra faire des consultations et pratiquer sous encadrement tous les types de bilans allergologiques y compris ceux les plus spécialisés indispensables à sa pratique de l'allergologie dans la discipline de son DES.

L'interne aura un port folio et aura donc comme interlocuteurs son coordinateur de DES et celui de la FST des MA.

### **LES MODULES DE LA FST des maladies allergiques**

Ils sont au nombre de 9. Chaque étudiant devra en valider 4.

Le choix des modules à valider

-Est discuté avec le coordinateur de la FST MA + le coordinateur du DES de l'étudiant + l'étudiant.

-Dépend du DES d'origine

-Dépend du projet professionnel de l'étudiant

### **QUELS SONT LES MODULES ?**

#### **\*Tronc commun**

- Etre capable de prendre en charge en autonomie complète un patient ayant une allergie complexe selon les modules et la discipline exercée ;

- Conduire une consultation allergologique, poser les indications, réaliser et interpréter les examens avec pertinence ;

- Interroger et conseiller le patient sur son environnement et ses risques d'exposition aux allergènes ;

- Prendre en charge une urgence allergique et connaître les spécificités relevant de sa spécialité ;

- mettre en œuvre, interpréter un bilan allergologique adapté aux modules de formation suivis : tests épicutanés, les prick tests, les tests cutanés médicamenteux, interprétations des IgE vis-à-vis d'allergènes natifs et moléculaires, les tests de provocation orale, les spirométries ou rhinomanométries ;

- mener des investigations ou des traitements spécifiques : inductions de tolérance (médicamenteuses, alimentaires), immunothérapie ou biothérapies selon les modules choisis.

#### **\*Pathologies cutanées d'hypersensibilité (HS cutanées)**

- *Module intégralement traité dans le DES de dermatologie*

- conduire une consultation de dermato-allergologie,

- poser les indications, réaliser et interpréter un bilan par patch tests de la batterie standard européenne,

- faire un bilan d'urticaire de contact, d'urticaire inducibles,
- prendre en charge une photodermatose,
- poser les indications et réaliser des photopatch tests, prendre en charge toutes les toxidermies en niveau aiguë jusqu'à l'indication des tests cutanés allergologiques,
- prendre en charge et mettre en œuvre l'éducation thérapeutique d'une dermatite atopique.

**\*Pathologies respiratoires hautes et basses d'hypersensibilité (HS respiratoires)**

- *Module intégralement traité dans le DES de pneumologie*
- prendre en charge l'évaluation de la sévérité d'un asthme et d'une rhinite chronique ou saisonnière, leur traitement, leur suivi ;
- poser les indications et savoir interpréter le bilan biologique des IgE spécifiques dans les HS respiratoires hautes et basses, réaliser des prick tests aux pneumallergènes, savoir réaliser une enquête sur l'environnement allergénique personnel et professionnel, mettre en œuvre l'éducation thérapeutique adaptée au patient asthmatique ou l'immunothérapie allergénique aux pneumallergènes.

**\*Particularités des maladies allergiques de l'enfant (HS enfant)**

- *Module intégralement traité dans le DES de pédiatrie*
- poser les indications et interpréter un dosage des IgE spécifiques des allergènes natifs et de leurs recombinants,
- poser l'indication chez l'enfant et faire des tests cutanés, les tests de provocation orale (TPO), l'immunothérapie allergénique aux pneumallergènes, l'induction de tolérance alimentaire chez les patients à bas risque d'anaphylaxie, prescrire une trousse d'urgence, mettre en œuvre l'éducation thérapeutique, et la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI) adaptés à l'enfant allergique.

**\*Allergie alimentaire (HS alimentaire)**

- être capable de mener une consultation d'allergie alimentaire en fonction du phénotype allergique, mettre en œuvre et interpréter une enquête alimentaire, prescrire un bilan avec des IgE anti-allergènes recombinants, prescrire et évaluer l'impact des régimes d'éviction d'allergènes alimentaires, mettre en œuvre un PAI adapté aux enfants ayant une allergie alimentaire grave et prescrire une induction de tolérance alimentaire.

**\*Hypersensibilité médicamenteuse (HS médicamenteuse).**

- mettre en œuvre une consultation dédiée aux hypersensibilités médicamenteuses, poser les indications et réaliser les tests cutanés médicamenteux (patch, prick tests et IDR) et les TPO en respectant les standards internationaux pour ces tests et adapter chaque bilan à chaque type de toxidermie qu'elle soit grave ou peu sévère, mettre en œuvre une induction de tolérance aux chimiothérapies et biothérapies, réaliser une consultation d'allergo-anesthésie avec les tests cutanés qui l'accompagnent.

**\*Environnement et maladies allergiques, hypersensibilité aux hyménoptères (HS environnement)**

- mettre en œuvre une consultation et le bilan d'un asthme ou d'une rhinite allergique de cause rare ou professionnelle avec tests cutanés et réalistes en chambre d'exposition allergénique,
- réaliser un test de provocation muqueux nasal,
- mettre en œuvre une consultation et un bilan d'allergie aux venins d'hyménoptères,
- mettre en œuvre d'une induction de tolérance par méthode de semi-rush ou ultra-rush.

### \* Allergènes cutanés

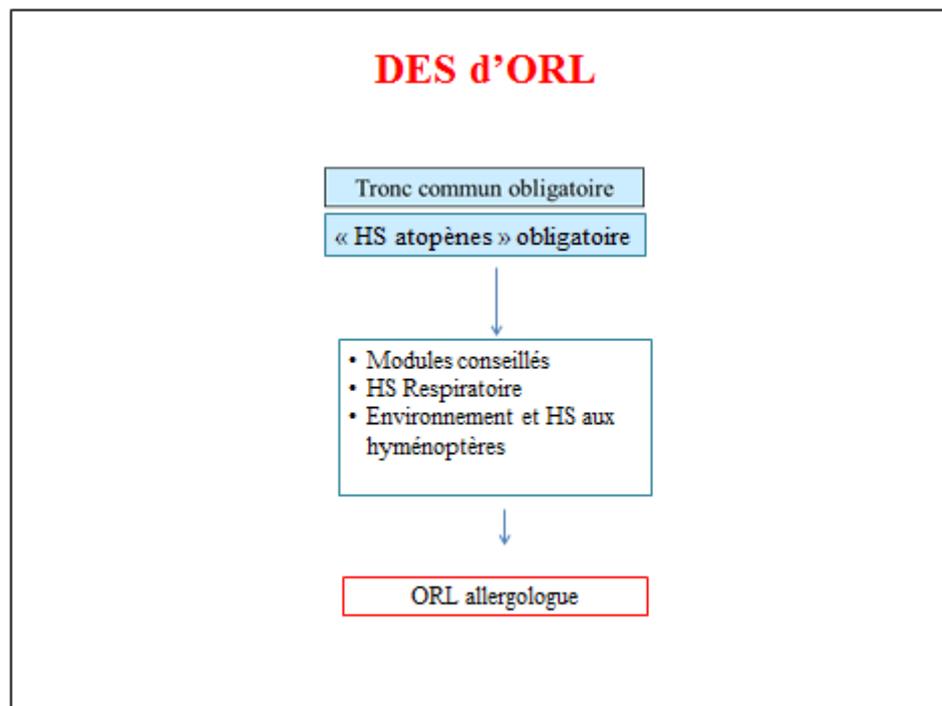
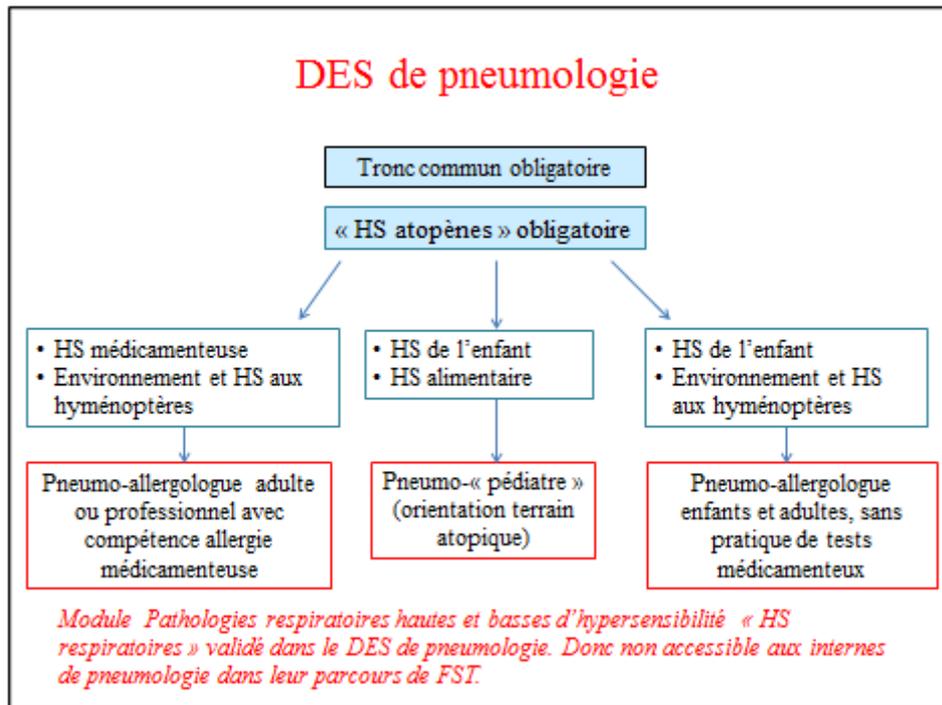
- faire une consultation de dermato-allergologie complexe,
- poser les indications et réaliser des tests épicutanés avec des batteries spécialisées ou des produits apportés par le patient ;
- mettre en œuvre les mesures d'éviction de contact vis-à-vis des haptènes de l'environnement privé ou professionnel ou liés aux topiques médicamenteux,
- réaliser les investigations adaptées à une urticaire de contact aux protéines,
- faire un bilan photoallergique,
- réaliser les tests adaptés à une hypersensibilité de contact à un topique médicamenteux et conseiller un patient vis à vis de ses prises médicamenteuses ultérieures topiques ou systémiques.

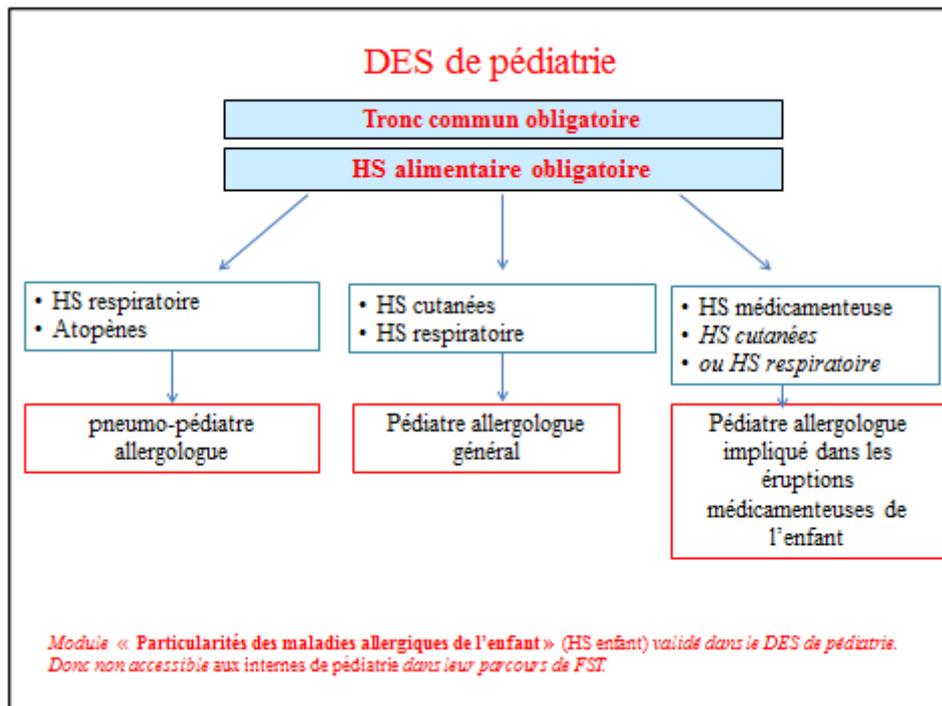
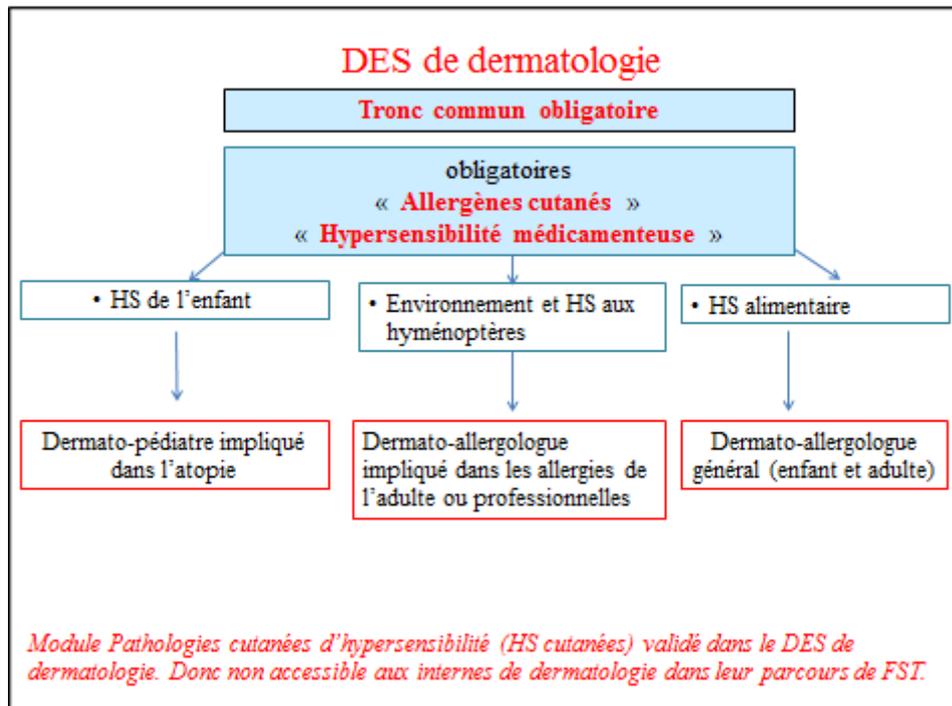
### \* Atopènes

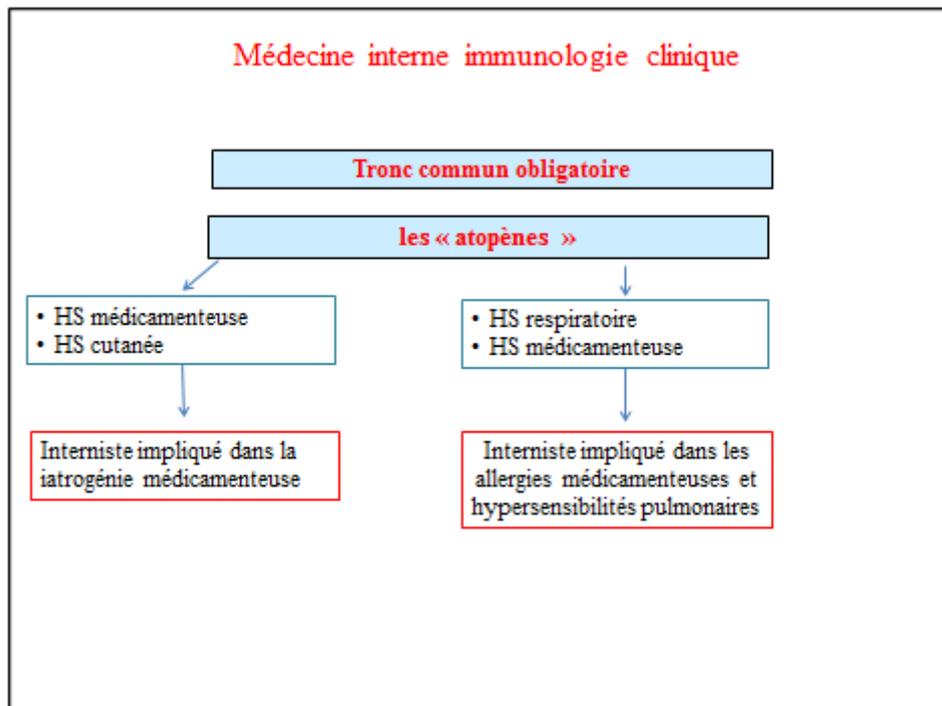
- faire une consultation dédiée aux hypersensibilités complexes aux atopènes,
- poser l'indication et interpréter un bilan d'allergènes recombinants,
- faire des prick tests adaptés et éduquer le patient à la reconnaissance, l'éviction ou la protection vis-à-vis de l'exposition aux allergènes environnementaux,
- conseiller vis à vis de l'éviction des protéines environnementales pouvant induire des allergies croisées.

**URGENT** : il faut travailler rapidement au niveau national avec les présidents de collèges de dermatologie, Pneumologie et Pédiatrie afin que la validation de cette formation soit intégrée à l'offre de formation des internes de ces DES assez précocement en phase d'approfondissement (2<sup>ème</sup> phase du DES) car la validation de ce module de base intégré au DES doit être validé avant de commencer la FST ou durant le 1<sup>er</sup> semestre de FST MA.

## Exemples de parcours FST en fonction du DES d'origine







### MODALITES D'ENSEIGNEMENT

Un enseignement national en ligne est prévu. Il faut rapidement constituer le matériel pédagogique sur la plateforme SIDES-NG. Dès que nous aurons la liste confirmée des coordinateurs de FST des MA, il faudra au moins 2 webmasters de la FST qui pourront récupérer le matériel pédagogique, le mettre en ligne (si possible power points commentés mais au minimum power points de 15 à 20 minutes par sujet).

Il faut faire un inventaire auprès des DES d'allergologie, de dermatologie, de Pneumologie et de pédiatrie pour utiliser les supports pédagogiques déjà disponibles et les mettre en ligne sur le site de la FST de la plateforme SIDES.

Pour le tronc commun, si besoin nos collègues biologistes sont d'accord pour nous aider.

L'enseignement en ligne du module « tronc commun » doit être prêt pour Novembre 2019. Il faudrait que ceux d'HS cutanée, Particularités des maladies allergiques de l'enfant (HS enfant) et HS respiratoires le soient aussi car les internes des DES de dermatologie, pédiatrie et pneumologie respectivement devront les avoir validés dans leur DES avant de passer en niveau II de FST des MA.

### COMMENT INSCRIRE UN ETUDIANT en FST des MA

Pour un interne d'un des 5 DES porteurs de la FST à savoir Dermatologie, Médecine interne et Immunologie clinique, ORL, Pédiatrie et Pneumologie, l'étudiant fait la **demande auprès de son coordinateur de DES** puis au coordinateur de la FST des MA.

Dans le DES d'origine s'il y a plusieurs candidatures, le coordinateur du DES propose un classement des candidats au coordinateur de la FST des MA.

En fonction des possibilités de formation (effectifs inconnus à ce jour), la commission se réunit pour classer les candidatures. S'il y a lieu car il y a plus de candidats que de postes, il est recommandé d'équilibrer les inscriptions entre les différentes spécialités.

Quand les effectifs seront publiés, ils le seront pour 5 ans. Il faudra prendre soin de lisser les possibilités d'inscription sur 5 promos d'interne.

Afin d'accompagner l'étudiant dans son parcours de FST le coordinateur de FST des MA devra en fonction du projet professionnel de l'étudiant, travailler avec lui afin de déterminer quels stages seraient adaptés et quels modules de formation théoriques valider. Le coordinateur de FST travaille avec le coordinateur du DES de l'étudiant, car la FST est une mention associée à la délivrance du DES et non un diplôme individualisé.

En fonction des services agréés pour la FST en Niveau 1 ou Niveau 2, tenant compte des contraintes de validation des parcours d'autres étudiants inscrits dans la même FST, le coordinateur devra auprès de l'ARS préciser quels postes en service agréés devraient être ouverts pour permettre la validation de tous les parcours de FST en cours, ces parcours étant variables d'un étudiant à l'autre.

### **QUE FAIRE SI UN INTERNE D'UN AUTRE DES DEMANDE A S'INSCRIRE EN FST des MA ?**

Il faut s'assurer que la maquette de son DES lui autorise les exercices qui suivent

- 1) faire des consultations pour les patients ayant des maladies allergiques relevant de sa spécialité,
- 2) pratiquer des tests cutanés,

Il faut aussi que

- 3) la FST représente une compétence additionnelle cohérente avec le cadre de sa spécialité d'origine,
- 4) les stages de FST soient compatibles avec les obligations de stage inscrits dans la maquette du DES.

Dans ces cas, pour que nous puissions bénéficier des expériences de chacun et que nous puissions harmoniser nos propositions il faudra recenser au niveau national les profils des étudiants, les spécialités demandeuses, les parcours proposés.

Ces contraintes de la FST qui ne peuvent pas être comparées à une formation par DESC conduisent à rappeler qu'en raison de la maquette actuelle du DES de médecine générale, du fait que la FST ne peut pas ouvrir à la pratique de toute l'allergologie, puisque cela est de la compétence exclusive du DES d'allergologie, **que les internes du DES de Médecine générale de peuvent pas à ce jour être inscrits en FST de MA.**

En raison de leur maquette, qui n'accorde pas la compétence de faire des consultations pour les maladies allergiques et pratiquer des tests cutanés, B Schlemmer a rappelé qu'un laboratoire de biologie ne peut pas être agréé pour recevoir des étudiants de FST et **que les internes du DES de biologie ne peuvent donc pas être inscrits en FST des MA.**

Pour le **DES de médecine et santé au travail**, la maquette propose une inscription en FST des MA. Le coordinateur devra préciser le projet professionnel du candidat.

La maquette de ces étudiants impose des stages dans des services agréés à titre principal pour un DES d'une spécialité médicale et à titre complémentaire en médecine et santé au travail. Ces semestres ne seront pas faits dans des services agréés pour la FST des MA. Si l'étudiant est inscrit en FST des MA il fera ses 2 semestres supplémentaires en niveau d'approfondissement de son DES de médecine santé au travail en plus de ceux de sa maquette. Il faudra clarifier ce type de parcours avec B Schlemmer et L Mouthon et également avec le collègue des enseignants du DES de médecine et santé au travail. Ce collègue avait été contacté mais n'a pas participé à la rédaction de la maquette de la FST, c'est pourquoi il n'apparaît pas dans la liste des DES porteurs de la FST des MA.

## **AGREMENT DES TERRAINS DE STAGE**

**Attention les agréments sont peut-être déjà en cours**, voire terminés dans votre région (deadline le 31/01/19 en Ile de France !)

Même si vous aviez un agrément pour le DESC d' IC et A ou le DES d'allergologie cela ne vous donne pas automatiquement un agrément pour la FST es MA.

**Vous devez OBLIGATOIREMENT déposer une demande d'agrément** auprès de l'ARS, du coordinateur de la FST et du bureau des internes.

L'ARS délivrera un agrément pour recevoir des étudiants inscrits en FST des MA, sur proposition du coordinateur.

Mais le coordinateur fléchera les services agréés en 2 catégories :

**Service agréé pour le niveau I** (stage de 1<sup>er</sup> semestre de FST) dans lequel un profil de poste aura été fourni et montrant qu'il y a les capacités d'encadrement pédagogique pour que l'interne durant ce semestre prenne en charge des pathologies allergiques relevant exclusivement de sa spécialité, participe à des consultations de prise en charge de patients atteints de maladies allergiques et à des bilans allergologiques.

**Service agréé pour la niveau II** (stage de 2<sup>ème</sup> semestre de FST) : service possédant un plateau d'allergologie avec infirmiers dédiés, multi disciplinaires en allergologie, avec un encadrement permanent de l'interne pour la pratique des consultations, investigations et consultations d'allergologie. Seuls quelques services pratiquant beaucoup d'allergologie pourront prétendre à être fléchés comme stage de niveau II.

Si dans une région l'offre de stage en particulier de niveau II n'est pas possible, il faut envisager une validation par un stage inter-CHU.

## **EVALUATION de la FST**

Modalités de l'évaluation des connaissances de la FST : Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine:

- validation en ligne pour les enseignements à distance ;
- participation aux enseignements présentiels.

- évaluations des 2 stages : appréciation globale des stages et nombre d'actes requis détaillés dans le portfolio.

Un étudiant n'ayant pas validé un semestre de sa FST peut en faire un supplémentaire dans un service imposé par le coordinateur de la FST. Un seul semestre de rattrapage est autorisé.

**Modalités de validation de la FST** Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine.

Le portfolio attestant des acquis et pratiques pendant les stages est adapté à chaque module spécialisé mais il comprend pour tous les parcours de FST:

- validation des stages ;
- validation des 4 modules (le tronc commun initial et 3 modules spécifiques dépendant du DES d'origine et du projet professionnel du candidat) par des post-tests validés en ligne (QRM, dossiers progressifs avec QRM) ;
- présentation du portfolio (avoir vu au moins dix patients en consultation supervisée avec réalisation des tests cutanés allergologiques par l'étudiant ; réalisation et interprétation supervisée de 20 prick tests) ;
- présentation d'un mémoire rédigé sous la forme d'un article scientifique sur un sujet en lien avec la FST.

La participation à au moins 1 congrès national ou international d'allergologie est recommandé.

**Il faut travailler sur le port folio**